

Charte de bénévolat

Don de 1% du résultat

L'entreprise s'engage à donner 1% de son résultat d'exploitation à une association.

L'association est choisie au vote parmi les personnes salariées de noesya.

Critères de choix

L'association ne doit pas se substituer à l'action de l'État, afin d'éviter les dérives philanthropiques.

L'association doit agir dans des domaines proches des activités de noesya.

Mécénat de compétences

L'équipe s'implique dans des productions bénévoles, dans la mesure des possibilités financières de l'entreprise et de la volonté des personnes.